

CRETACE 4000

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 7 décembre 2010

Le 7 décembre 2010, à 14 h 00, à l'hôtel de la Communauté de Communes de LACQ, s'est tenue la réunion du comité local de suivi (CLS) des injections d'effluents dans la structure dite "Crétacé 4000", sous la présidence de M. Franck METRAS, professeur émérite de l'Université de Pau et des pays de l'Adour.

Participaient à la réunion :

- M. Pierre DOMBLIDES, Vice-président de la communauté de communes de Lacq, maire de Mont
- Mme Sylvie BROUAT, communauté de communes de Lacq
- Mme Gilberte LAMAISON, mairie de Lacq
- M. Jean-Pierre DUBREUIL, adjoint au maire de Lagor
- M. Jean-Luc MARTIN, mairie de Noguères
- Mme Marie-Laure LAMBERT, association Santé-Environnement Bassin de Lacq
- Mme Monique DAUDE, Chambre de Commerce et d'Industrie de PAU Béarn
- M. Jacques GAUTHIER, UISBA
- M. Patric MAUBOULES, TOTAL E&P France, CGT
- M. Patrice SERIEYS, ARKEMA, syndicat CFDT
- M. Alain BARRABES, TOTAL E&P France, FO
- M. Philippe VIPREY, ARKEMA Lacq
- M. Philippe TRYOEN, ARKEMA Mont
- M. Guy LE MOAL, SOBEGI Lacq
- M. Aymeric KARSENTY, SOBEGI
- Mme Véronique GAZDA, DREAL Aquitaine - Unité territoriale des Pyrénées Atlantiques

Monsieur Franck METRAS ouvre la séance à 14 h 00.

L'ordre du jour en est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 6 mai 2010
2. Bilan d'exploitation des injections en Crétacé 4000, par M. Le Moal
3. Information sur la recherche de solutions alternatives, par Mme Gazda
4. Point sur la demande d'injection des eaux sodées d'ARKEMA Mont
5. Questions diverses

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 6 mai 2010

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Bilan d'exploitation des injections en Crétacé 4000, par M. Le Moal

M. Le Moal dresse le bilan d'exploitation des injections en C4000 jusqu'à fin septembre 2009.

Globalement, il est relevé une baisse des effluents envoyés par TOTAL E&P France.

Depuis le début de l'année 2010, les eaux de la plate forme de Lacq sont injectées au niveau du puits LA 102 et les effluents en provenance de la plate forme de SOBEGI le sont au niveau du puits LA 109. Cette séparation a pour objectif de valider l'origine et les causes des bouchages des filtres.

Il est relevé un nombre plus important de colmatages et d'interventions au niveau des filtres du puits LA 102 : les produits colmatants proviennent de la plate forme de Lacq.

Les effluents d'ARKEMA Lacq présentent un pH acide : des actions d'amélioration de la neutralisation sont en cours.

Suite aux conclusions de la tierce-expertise du dossier de demande d'injection des eaux sodées d'ARKEMA Mont, TOTAL E&P France a lancé des études complémentaires géochimiques. Les résultats de ces études seront présentés lors d'un prochain Comité de Suivi.

Mme Brouat relève que le bilan d'exploitation est à en-tête de la société SOBEGI alors que l'exploitant des injections est la société TOTAL E&P France. M. Le Moal précise qu'il s'agit d'une erreur et que ceci sera corrigé pour les prochaines transmissions.

Les membres du comité réitèrent leur souhait, exprimé lors de la séance précédente du comité, qu'un représentant de la société TOTAL E&P France assiste aux réunions du comité.

Compte tenu de la présence de Matières en Suspension dans les effluents, M. Barrabès souhaite savoir si des inspections des canalisations sont réalisées, notamment entre les 2 puits.

M. Le Moal indique qu'il n'est pas possible de réaliser des contrôles instrumentés et qu'il n'existe pas de gare de raclage sur ce tronçon. Des sondages doivent être réalisés.

Mme Brouat souligne que l'article 8 de l'arrêté préfectoral n° 06/IC/62 du 27 février 2006 prévoit un plan de suivi des canalisations et souhaite que ce suivi soit assuré.

Mme Brouat exprime à nouveau le souhait que figure dans le bilan des injections une synthèse client par client des volumes injectés, de la qualité des effluents, des incidents ou problèmes rencontrés. M. Le Moal indique que cela sera intégré au bilan annuel.

Par ailleurs, M. Métras indique que des contacts ont été pris pour que les exploitants, clients de l'injection, puissent être conviés au comité afin de présenter leurs actions de réduction des volumes injectés.

3) Information sur la recherche de solutions alternatives, par Mme Gazda

Mme Gazda rappelle le contexte : suite à la présentation du bilan quinquennal au CSIC du 17 novembre 2009 et compte tenu des vulnérabilités, aussi bien d'ordre technique que réglementaire ou économique, que présente l'injection d'effluents en Crétacé 4000, il a été décidé de réaliser un état des solutions alternatives.

Un groupe de travail, composé des exploitants TOTAL E&P France, ARKEMA, SOBEGI, SOBEGI Environnement, Total Petrochemicals France, de l'Agence de l'Eau et de la DREAL Aquitaine, a été initié le 26 janvier 2010.

La première étape consiste à identifier correctement les flux injectés et à les qualifier en terme de quantité et de qualité. Pour cela, l'approche substance a été privilégiée et les analyses complémentaires réalisées pour qualifier les effluents ont intégré la recherche de substances dangereuses dans l'eau (directive cadre sur l'eau).

La seconde étape portera sur l'inventaire des solutions techniques de traitement possibles pour ces effluents, dans l'optique d'un traitement mutualisé, et en prenant en compte les outils complémentaires existants sur le bassin : STEB, incinérateur SOBEGI, SMTB. Cette phase pourra faire l'objet de test sur pilote.

Des solutions sélectionnées durant cette étape pourront faire l'objet de qualifications approfondies.

L'état des lieux actuel est de 203 000 m³/an injectés en Crétacé 4000 qui se répartissent ainsi :

- en provenance de Lacq :
 - 13 000 m³/an d'ARKEMA
 - 119 000 m³/an d'eaux de gisement de TOTAL E&P France
 - 20 000 m³/an d'effluents de TOTAL E&P France
 - en provenance de Mourenx :
 - 45 000 m³/an d'ARKEMA
 - 5 000 m³/an de SPEICHIM Processing
 - 1 000 m³/an de SBS
- et potentiellement, envoi de flux de façon ponctuelle :
- 20 000 m³/an de CHIMEX
 - 15 000 m³/an de NOVASEP Synthesis (FINORGA)
 - 100 m³/an de SANOFI
- 60 000 m³/an potentiels d'ARKEMA Mont

Les analyses de caractérisation de ces flux sont en cours et devraient être finalisées début 2011.

Les problématiques d'ores et déjà identifiées sont :

Flux	Problèmes identifiés	Solutions techniques potentielles
ARKEMA Mont	Soudes usées non biodégradables	Oxydation des eaux avant biotraitement
ARKEMA Mourenx	Flux ATG chargé en NH ₄ Cl	Valorisation du flux par oxydation avancée
ARKEMA Lacq	H ₂ S, acides organiques, hydrocarbures, mercaptans, thiosulfates, etc.	Aération, oxygénation
SPEICHIM Processing	Solvants volatils	Traitement d'oxydation spécifique
TOTAL E&P France	Eaux sodées non biodégradables Condensats torches	Oxydation des eaux avant biotraitement
SBS	Bisulfite de sodium	Oxydation, aération

M. Domblides souligne que TOTAL E&P France cherche à s'exonérer de l'injection, mais il faut faire attention à ne pas fragiliser les autres exploitants.

M. Métras rappelle que l'injection en Crétacé 4000 n'est pas un élément d'appel et qu'il est nécessaire de s'inscrire dans une perspective de réduction des effluents injectés.

4) Point sur la demande d'injection des eaux sodées de Mont

Suite à la tierce-expertise par le BRGM du dossier de demande d'injection des eaux sodées d'ARKEMA Mont, il a été demandé à ARKEMA d'actualiser son étude technico-économique de solutions alternatives.

M. Tryoen précise que les conclusions de l'étude de 2004 sont toujours d'actualité. Les solutions alternatives à l'injection en Crétacé 4000 sont la recherche de nouveaux papetiers ou l'incinération.

M. Gauthier indique avoir pris connaissance des rapports du BRGM et estime que les demandes d'études complémentaires sont exigeantes.

M. Le Moal précise que ces demandes s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration de la connaissance. Il rappelle que les études sont engagées en mettant en œuvre de nouveaux outils disponibles.

5) Questions diverses

M. Barrabès souhaiterait que des éléments d'information relatifs à la pollution de la Bayse puissent être présentés.

Ce sujet ne relève pas de ce comité, mais pourrait être abordé lors d'une prochaine réunion du SPPPI.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et lève la séance.